Cinquante quatrième année. - N° 22 A Vendredi 31 janvier 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 850

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

851 691 998 RCS Nantes.
BF3B.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Sigle : BF3B.
Capital : 48000 EUR.
Adresse : 26, rue du Marche Commun, 44300 Nantes.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 200000,00 euros..
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : Commerce de gros et demi gros alimentaire non spécialisé.
Adresse : 18, rue du Rémouleur, 44800 Saint-Herblain.
Précédent propriétaire : 805 097 821 RCS Nantes. **ISMA DISTRIBUTION.**
Date de commencement d'activité : 31 décembre 2019.
Publication légale : Informateur Judiciaire *du* 31 janvier 2020.
Oppositions : au siège du fonds vendu 18 rue du Rémouleur 44800 Saint Herblain pour la validité, Selarl Monroig représentée par Maître Sara Monroig - Avocat à la Cour 11 rue Saint-Lazare 75009 Paris pour la correspondance..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à NANTES (Loire-Atlantique) du 31.12.2019 enregistré au Service de la Publication Foncière et de l'Enregistrement de NANTES 2 le 17.01.2020. Dossier 442020 00004590, référence 4404P02 2020 A 00668. Domicile ancien propriétaire : 18 rue du Rémouleur 44800 SAINT HERBLAIN. Domicile nouveau propriétaire : 26 rue du Marché Commun 44300 NANTES. Cession d'un fonds de commerce de Gros et demi gros alimentaire non spécialisé. Exploité à SAINT HERBLAIN (44800) 18 rue du Rémouleur. Moyennant le prix de 200 000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.